# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 DECEMBRE 1844.



PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

*CONDITIONS DE L'ABEILLE:*

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au jour, soit au trimestre, ou à un semestre, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une matière par carré de chaque longueur, pour un premier insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans, personnes de condition aisée de détail, 50$; les Banques, Compagnies d'assurance et autres institutions publiques 100$; les négocians, navires, bateaux à vapeur, et les marchands de commerce faisant la commission, 200. Ce abonnement ne paient d'avance et d'avance.

Le privilège des correspondants aux ventes est limité à un seul rédacteur, et ceux-ci ne pas seraient.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles payés par les actionnaires du public à des ventes d'immeubles immeubles, les articles signés par des passagers, les annonces de la Banque de Ste. Ecriture payé au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES quine doivent paraître que pour un jour valent quatre fois le prix carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle lorsqu'ils ont rapport à un individu, seront le double du prix des annonces ordinaires d'avance.

Les ventes de bois, et autres de la ligne ordinaire des ventes, ne sont payées qu'après, &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne spécifient pas le nombre de fois qu'elles doivent être publiées pendant un mois et devront être payées, seront considérées comme étant insérées.

ANNONCES ANNONCES de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de son insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un crédit.

LES TIRAGES et autres sinécures ouverts pour l'année ainsi que les ventes, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics ainsi qu'aux ventes d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

## INSTITUTION
### CLASSIQUE ET COMMERCIALE
DE
G. ROYER.
No. 149, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

OTTE institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, jouit de la réputation de tout le succès qu'elle obtient du public en son ensemble. Un nombre considérable de pères qui ont pu y faire entrer leurs fils, ont pu depuis lors juger par eux-mêmes des différentes préférences qu'ils ont eu à faire.

Il est bien Mayer qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des rues les plus massives de la ville, tout bien aéré et d'une salubrité parfaite.

Les exercices journaux parcourent les séries, embrassent tout ce qui constitue l'instruction qui composent une école parfaite, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux études les plus centrales dans la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens de bonnes habitudes, ainsi que le goût de l'ordre dans toute relation sociale, est un des traits distinctifs de cet établissement; elle est tout à la fois sévère et modérée, et la seule qui ait le plus grand nombre de jeunes gens en classes à la grande satisfaction de leurs parents.

Le prix de la pension est fixé à seize piastres par mois pour le pensionnaire, et pour le demi-pension proportionnément aux pensionnaires pour le dehors à des conditions modérées. 26 nov—30

CURE RADICALE DES CORS,

sans avoir à la couper, et sans éprouver la moindre douleur.

LE Dr. ROSENBERG, de Varsovie, capitale de la Pologne, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, en général, qu'il ne trepient l'Prédication des cors, ni accroissement de chair sensible, douloureuse et généralement toutes les substances qui ont jusqu'à présent été employées, par le moyen de son cure de la composition. L'opération se fait en quinze minutes, sans que l'on ait à couper et sans que l'on éprouve aucun mal. Immédiatement après, l'on peut reprendre le cours des occupations, sans le moindre dérangement.

Le Dr. Rosenberg est porteur de certificats très flatteurs, dont il ne doute dans les Etats-Unis dans les villes, et de médecins et chirurgiens, un an après les avoir.

Le Dr. R. reçoit tous les jours, depuis 9 heures et demie du matin jusqu'à 4 heures et demie, et depuis 7 jusqu'à 8 heures le soir, au No 174, rue de Chartres, en face du Collège. 30 nov—6m

M. DUBUISSON,

CHIRURGIEN DENTISTE, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver de New-York, d'où il porte une belle collection de dents incorruptibles de première classe, montée à dents, sur les seul, il vendra celles qui sont montées à prix $1, et s'il les place lui-même, les paiera trois piastres; celles montées sur des plaques d'or quatre piastres chaque. Il utilise ou conserve les dents à une piastre; laque avec assurance du succès, de plus de quatre dents naturelles, et fait opérer le nettoyage et continuera à faire toutes les opérations chirurgicales à la bouche et extraire les dents à cinquante cents, et les enfants gratuitement. Il demeure au Faubourg de l'Esplanade No. 197, entre Remparts et Bourgogne. On peut le consulter gratuitement, et travailler depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi. 30 nov 1m

L'ECOLE DE DROIT LOUISIANAISE

QUI est maintenant établie d'une manière permanente au No. 117, rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, ouvrira le 15 décembre prochain pour le cours, commencement du droit.

Cette institution la seule aux Etats-Unis où le Droit Civil soit enseigné et étudié, quoique d'une origine encore récente a reçu un accueil si flatteur du public, que le soussigné croit qu'il est de son devoir de s'appuyer sur ses opinions pour en étendre l'utilité autant que possible.

Le Cours Droit est à la fois général et spécial.

Le Cours général comprendrait les éléments de la science de la jurisprudence, et traite à cette d'introduction au cours spécial. Il contient indépendamment de l'exposition de la philosophie du droit et de son utilité, l'histoire abrégée de la jurisprudence Romaine, Française et Espagnole et de la Louisiane, étude indispensable à l'homme de loi, et à ceux qui ont à traiter des éléments de la jurisprudence Louisianaise; de plus, le droit social devant les principes du droit moderne international et du droit commercial.

Le Cours spécial comprenant l'étude de la Législation actuelle de la Louisiane, et ayant pour objet de rendre les étudiants aptes à faire une carrière au barreau, se compose de la Cour Suprême du Jugement, du Code de Procédure et de l'Ordonnance de Pratique de la Louisiane.

Adjoint à cette école est une bibliothèque de droit, très étendue et bien composée, renfermant plusieurs milliers de volumes. L'hon Henry A. Bullard, juge de la Cour Suprême, et Christian Roselius, ancien juge fédéral, M. Moreau étant indisposé, ont consenti à prêter pour donner une belle impulsion.

Conditions — Inquante piastres pour le cours; cent piastres pour le cours spécial. Chaque cours est de six mois. Les élèves qui s'abonneront au cours spécial seront admis au cours général.

Les demandes seront adressées au soussigné, qui s'empressera de fournir les renseignements nécessaires que l'on pourra désirer.

Nouvelle-Orléans le 8 oct. 1844.

10 nov—40 GUSTAVE SCHMIDT.


## Marchandises Sèches.

MARCHANDISES SECHES.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du Havre, le New York et Philadelphie, un grand assortiment de Marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivans:

Indiennes françaises en couleurs et dessins à la mode, Dito Dito anglaises et américaines, en couleur, et à petits et grands dessins, dito dito pour demi et demi-deuil.

Indiennes unies, françaises, chamois, bleu et rouge pour meubles; dito dito dito à raies satinées et à losanges pour meubles.

Damas lainé et coton pour salons, Bordures d'indienne bleue, rouge et chamois, pour meubles.

Cachemires d'Ecosse et mousselines de laine desains riches; mousselines de laine et barège pour deuil et demi deuil; mérinos noir et en couleur, français et anglais.

Alpacas noir et rayé, noir et en couleur.

Alpacas et stamine noire.

Soie d'Italie noire en simple et double large.

Taffetas, peau d'âne et levantine noire dite de Saint-Louis noire, blanche et en couleur.

Moire noire et raies satinées, noir et en couleur.

Crêpe de chine, rose et bleu de ciel.

Dito, lisérés et levantines, à raies et à carreaux.

Florence noire et en couleur.

Robes de soie à raies et à carreaux (nouveauté).

Velours à carreaux, satins noirs en façonné, et cachés noirs pour gilets. Velours de soie et coton noir.

Barges soie et en laine pour tailleurs.

Châles indiens, cachemires d'Ecosse, Thibet et mousse-laine de laine châles de laine à raies, carreaux et brochés.

Châles 4, 5, 6, 7 et 8/4 noir et en couleurs.

Cravates, poloies et écharpes en velour, soie, cachemirs et mousseline de laine, pour dames.

Velettes et écharpes en dentelles noires et blanches.

Echarpes de soie, cachemire et laitage.

Cravates et écharpes satin noir et de couleur pour hommes, dito gros de Naples noir et de lantaisie.

Cols noir en tiles, jaconas et batiste brodés.

Guimpes, fichus et cols en mousseline brodés.

Manchettes de mousseline, batiste et jaconas, unies et brodées, bandes de mousseline, batiste et jaconas, brodées à la rivière, entredeux batiste, jaconas et mousseline brodés, festons mousseline et jaconas brodés.

Dentelles et entredeux Valenciennes, Mirecourt, point de Paris et autres, dentelles et entredeux imitation Valenciennes, d'œillets noirs et blanc unis et à petits dessins.

Robinet blanc et noir épi, uni et mouchoir.

Gaze inses et crêpe noir.

Voiles et mouchoirs de crêpe lisse pour deuil.

Toiles d'Irlande, de Paris et Bretagne.

Toiles de 4, 5, 6, 7, 8 et 10/4, à draps.

Dito de 3 et 4/4, dito.

Dito de cretonnes, 5, 6 et 10/4, dito.

Ouvrés et damasses pour nappes et serviettes.

Nappes et serviettes damassées.

Nappes et serviettes damassées et ouvrées.

Serviettes ouvrées en toile avec liteaux en couleur.

Tapis de table pour salons et salles à manger.

Satin rayé et en couleurs.

Cassimir français unis et à carreaux nouveaux.

Dito dito noirs, unis, satinés et façonnés.

Dito anglais et américains, en coeile, ras et moire.

Tartans écossais et satinés légers pour enfants.

Drap français et anglais noir et en couleur, de castor et ratine pour paletots, doublure laine rouge et bougran (ses taffetas), gants en peau noirs, blancs et en couleurs pour hommes, de dito dito dito pour femmes, dito dito (lisses) long et demi long, dito dito de soie blanche et noire pour hommes et femmes, dito cachemire et thibet, de coton de coton blanc et en couleur de dos, de fil d'Ecosse et satinés de coton avec doigts, de et de satinés à blanc et noir, dito de soie et cachemire pour enfans; mitaines et gants de laine pour femmes et enfans, bonnets de coton blanc pour hommes; bonnets fil d'Ecosse, ajour pour femmes et enfans; mouchoirs foulard soie unis et crème, pour hommes et enfans; mouchoirs indiennes madras et velours et deuil, dito et chales d'indienne française; pelisses françaises en soie cuir de 24 à 48 pouces, dito de coton et laine